

Plan de relance

Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires 12 nouveaux lauréats en Bourgogne-Franche-Comté

Le « Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires » s'inscrit dans le cadre de « France Relance » et du dispositif Territoires d'industrie.

Doté initialement par l'État de 400 millions d'euros sur l'ensemble du territoire, ce fonds vise à financer les projets industriels les plus structurants pour les territoires (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, etc.) et pouvant démarrer l'investissement entre six mois et un an.

Après une instruction technique et financière réalisée par la direction régionale de Bpifrance les choix se font au plus près du terrain, à travers une co-décision du préfet de région et de la présidente du Conseil régional.

La région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une instance régionale d'accélération qui priorise les projets et décide des montants octroyés aux entreprises en fonction de critères en faveur de la solidarité ou de la transition écologique. Celle-ci s'est tenue le 31 mars dernier, et a décidé d'accompagner 12 nouvelles entreprises lauréates :

- ALFA LAVAL PACKINOX à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
- ALSTOM TRANSPORT SA à Ornans (Doubs) et Le Creusot (Saône-et-Loire)
- ANANKE à Belfort (T. de Belfort)
- ANDRE BAZIN à Breuches (Haute-Saône)
- ETABLISSEMENTS RENE PONCET à Saint-Claude (Jura)
- LES SALAISONS DIJONNAISES à Dijon (Côte-d'Or)
- PONGE Père et Fils à Guipy (Nièvre)
- REMORQUES LOUAULT à Saint-Fargeau (Yonne)
- SALMON'EST France à Louhans (Saône-et-Loire)
- SILMACH à Besançon (Doubs)
- SOPROFEN INDUSTRIE à Froideconche (Haute-Saône)
- LABORATOIRE A.LU.TEC (pour les entreprises de lunetterie du massif jurassien) à Hauts de Bienne (Jura)

Ces projets représentent un investissement global de plus de 17 millions d'euros par ces entreprises qui seront alors soutenues par 4,4 millions d'euros de subvention d'État.

Depuis le lancement de ce fonds, 47 projets industriels, majoritairement de PME et d'entreprises de taille intermédiaires (ETI), ont déjà été accompagnés ce qui représente plus de 25 millions d'euros de subvention de l'État.

**12 M€ supplémentaires en Bourgogne-Franche-Comté
pour le Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires
financés par l'Etat et la Région**

Afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique, le Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires bénéficiera, en Bourgogne-Franche-Comté, de 12 millions d'euros supplémentaires, cofinancés à parité par l'Etat et la Région.

Ces crédits supplémentaires devraient permettre de bénéficier à de nouveaux projets industriels créateurs d'emplois nouveaux, sachant que chaque emploi industriel génère en moyenne 3 emplois induits.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du partenariat Etat-régions signé par le Premier ministre et le Président de Régions de France le 28 septembre 2020.